

PLU

Commune de
Cabrières d'Aigues



Annexes sanitaires

Notice sanitaire

Dossier d'approbation
20 Mars 2019

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabrières d'Aigues	
Nom du fichier	Notice sanitaire
Version	Approbation – 20 Mars 2019
Rédacteur	Judit ROULAND
Vérificateur	Véronique COQUEL
Approbateur	Véronique COQUEL

Notice sanitaire

Gestion de la ressource en eau	3
Réseau d'alimentation en eau potable	3
Réseau d'irrigation	5
Prévisions	5
Gestion de la défense incendie	6
Risque de feu de forêt	6
Défense incendie	6
Gestion de l'assainissement	8
Assainissement collectif	8
Assainissement non collectif	10
Zonage d'assainissement	11
Prévisions	12
Gestion des déchets	13
Etat des lieux	13
Prévisions	14

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Réseau d'alimentation en eau potable

Desserte des réseaux d'eau potable

Le réseau public d'alimentation en eau potable dessert l'ensemble des zones urbaines du village, du centre à la périphérie.

Le réseau s'étend également à des constructions isolées à l'est et à l'ouest du village.

Les campings autour de l'étang de la Bonde ainsi que les constructions alentours sont également desservis.

Le réseau public d'alimentation en eau potable est bien développé sur la commune et dessert la majorité des constructions et des habitations.

Localisation des réseaux d'alimentation en eau potable

Source : Syndicat Mixte Durance Luberon



Ressource en eau potable

La commune de Cabrières d'Aigues est desservie en eau potable par le Syndicat Mixte Durance Luberon. Le syndicat assure la compétence eau potable pour 21 communes du Sud Luberon soit environ 51 000 habitants.

■ Capacité actuelle

La commune de Cabrières d'Aigues ne présente pas de captage public d'eau potable ni de périmètre de protection.

Le territoire du syndicat est actuellement alimenté depuis 3 sites de production :

- Le forage des Iscles sur la commune de Mérindol, dont la ressource est la nappe alluviale de la Durance et pour lequel un arrêté préfectoral autorise les prélèvements à hauteur de 1 650m³ journaliers.
- Le champ captant de Vidalet sur la commune de Pertuis, dont la ressource est également la nappe alluviale de la Durance et pour lequel un arrêté préfectoral autorise les prélèvements à hauteur de 13 200m³ journaliers.
- L'usine de Pont de Durance sur la commune de Pertuis, dont la ressource est essentiellement les eaux superficielles de la Durance depuis la mise à l'arrêt de la prise d'eau sur le Canal Sud Luberon.
Cette unité ne dispose pas encore d'autorisation préfectorale pour laquelle un dossier de régularisation est en cours d'instruction. Le volume qui serait régularisé est estimé à 7 680m³ journalier.

Au regard de ces éléments, le Syndicat Mixte Durance Luberon dispose actuellement au minimum d'une ressource journalière de 22 530m³.

Le débit de production de pointe est variable d'une année à l'autre. Au regard du nombre d'abonnés de la dernière année recensée, soit 2015, on peut considérer la valeur de 18 200m³ par jour comme débit de production de pointe de référence.

Avec une ressource disponible de 22 530m³/j et un débit de pointe de référence de 18 200m³/j, la ressource en eau résiduelle représente près de 24% de sa capacité initiale.

■ Optimisation de la ressource disponible

Les 3 sources de production peuvent être optimisées et permettre d'augmenter la capacité de production :

1. Le renouvellement de la dérogation de prélèvement sur le site des Iscles pourrait être envisagé permettant une production journalière de 3000m³, sans modification du débit de pointe autorisé, soit une ressource totale de 23 880m³/j.
La ressource en eau disponible représenterait près de 31% de sa capacité nominale.
2. L'usine de traitement de Pont de Durance a des capacités importantes qui peuvent être optimisées. Une convention avec le Canal Sud Luberon permettrait de mettre à disposition un volume de prélèvement. La ressource disponible se verrait ainsi portée à 26 370 m³/j.
La ressource en eau disponible représenterait près de 45% de sa capacité initiale.
3. Des travaux visant à renouveler la canalisation en Durance ou encore la demande de dérogation au volume de prélèvement autorisé sur le site des Iscles permettrait d'atteindre une production journalière de 30 000 m³.
La ressource en eau disponible serait quasiment de 65% de sa capacité initiale.

Prévisions

Le Schéma Directeur d'Eau Potable de Durance Luberon réalisé en 2006 a permis d'analyser les évolutions des dernières années et d'anticiper les besoins futurs.

Les hypothèses réalisées à 2020 sont reprises et étendues à 2030.

Année	2015	2030	Evolution en %
Abonnés	24 899	32 369	+ 30%
Production de pointe (m ³ /j)	18 200	21749	+ 19,5%
Production de pointe (m ³ /abonnés)	0,73	/	/

Selon cette hypothèse, la production de pointe journalière maximale atteindrait 21789 m³.

Afin de retenir une hypothèse plus défavorable, avec l'application de la production de pointe/abonnés de l'année 2015 au nombre d'abonnés estimés en 2030, la production journalière de pointe serait alors de 23629 m³.

Si cette valeur est considérée comme représentative, l'évolution du territoire devrait conduire à une augmentation des volumes prélevés de 30% à échéance 2030.

Cette approche sera confirmée dans le cadre de la nouvelle révision du Schéma Directeur de l'Eau Potable, menée concomitamment à l'étude sur la diversification et la sécurisation de la ressource.

En conclusion, la ressource en eau de Durance Luberon est suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs liés au développement des communes membres du syndicat, et par conséquent du développement de Cabrières d'Aigues à l'horizon 2028.

Etude sur la diversification et la sécurisation de la ressource

Malgré le potentiel de la ressource de Durance Luberon permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de son territoire en matière d'eau potable, le syndicat s'est engagé à mener une réflexion pour la diversification et la sécurisation de sa ressource.

Une étude est actuellement menée par un bureau d'études. La première étape a permis de recenser des ressources potentielles (nouveaux aquifères, interconnexion de réseaux, optimisation des sites existants...), avec pour chacune d'entre elle, les avantages et les inconvénients et les coûts associés à leur investigation.

La prochaine étape consiste à faire l'étude technico-économique de chaque piste de réflexion avec notamment l'évaluation des raccordements aux réseaux existants, des réorganisations éventuelles de réseaux de distribution, etc.

Au regard de ces évaluations, différents scénarii seront présentés à Durance Luberon qui sera alors en mesure de décider des orientations à prendre quant au choix des sites pressentis pour les nouvelles ressources. Il est possible d'envisager un fonctionnement avec une ressource diversifiée et sécurisée à échéance 2018/2019.

Réseau d'irrigation

Le Sud Luberon dispose d'un réseau d'irrigation de la Société du Canal de Provence (SCP). Le secteur est desservi par le réseau hydraulique de La Bonde Bas service et a été complété plus récemment en 2008 par le réseau de La Bonde Haut service comprenant la commune de Cabrières.

Le réseau hydraulique de La Bonde Haut service vient compléter les aménagements existants sur les secteurs de la Bonde bas service et de Sannes-Cucuron. Il couvre une surface équipée voisine de 500 ha, sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Motte d'Aigues et la partie Nord-Est de la commune de Cucuron.

Le réseau de la Bonde Haut service a essentiellement un objectif d'irrigation agricole. Il concerne 47 kilomètres de canalisations, plus de 376 points de desserte regroupant 171 prises d'irrigation et 205 postes de livraison, pour un débit total équipé de 2931 m³/h. Le réseau de la Bonde Haut service est alimenté par la source du Mirail et l'étang de la Bonde via la station de pompage de la Bonde.

Les travaux récents ont permis de développer le réseau sur le territoire de Cabrières d'Aigues ainsi que la création du réservoir de Cabrières situé au nord du village sur le piémont du Luberon. Il représente un volume de 3000 m³ pour desservir le réseau de la Bonde Haut service. Il est alimenté par la station de pompage de Saint Martin de la Brasque et une canalisation de 7 kilomètres.

Le réseau d'irrigation est de type souterrain. Il est protégé par une servitude d'utilité publique A2 identifiée sur la carte des servitudes d'utilité publique (SUP) jointe en annexe du PLU.

Prévisions

Le Syndicat Mixte Durance Luberon a engagé une démarche pour régulariser l'un de ses sites de prélèvement de la ressource en eau (site de Pont de Durance).

Par ailleurs, il mène une réflexion pour diversifier et sécuriser la ressource en eau potable pour le territoire qu'il gère.

Les hypothèses de développement du Sud Luberon sont prévues dans le cadre du Schéma Directeur à l'horizon 2020. Leur extension à l'horizon 2030 sera confortée dans la révision de ce document.

GESTION DE LA DEFENSE INCENDIE

Risque de feu de forêt

Le risque incendie

Le Massif du Luberon est soumis à un risque de feu de forêt. Pour cela, la Département de Vaucluse a réalisé une carte départementale des zones d'aléa.

Les zones d'aléa sont reportées sur le zonage du PLU et des règles applicables en fonction du type d'aléa sont prescrites au sein du règlement du PLU.

Défense incendie

Cadre réglementaire

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Indépendamment du risque de feux de forêt, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) pour le département de Vaucluse s'applique selon l'arrêté n°17-135 du 10 janvier 2017.

Ce règlement porte sur les principes de la DECI pour la protection générale des bâtiments, et ne traite pas des espaces naturels (les forêts en particulier), des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de sites particuliers comme des tunnels et autres ouvrages routiers ou ferroviaires.

L'annexe 2 de ce document indique en fonction du risque à couvrir :

- le type de structure concernée,
- Les besoins en eau,
- Les distances entre les Points d'Eau d'Incendie (PEI) ou Point d'Eau Naturels (PENA) et le risque à défendre.

Ce document applicable au PLU est annexé au règlement du PLU.

Etat des poteaux incendie

Le gestionnaire du réseau de poteaux incendie est le Syndicat Mixte Durance Luberon.

Poteaux incendie de Cabrières d'Aigues – 2014

numéro	type	diamètre	adresse	débit m³/h	pression (bars)	disponibilité	diamètre canalisation
1	PI	100	RD 120 /RD 189	106	11	oui	100
2	PI	100	Rue du Cercle	72	10	oui	100
3	PI	100	Rue de l'Invent	54	9	oui	100
4	PI	70	Rue de l'Eglise	104	11	oui	100
5	PI	100	Rue des Jourdans	66	6,3	oui	100
6	PI	100	Rue des Jardins	68	10	oui	100
7	PI	70	Montée du château	44	7,8	oui	100
8	PI	100	RD9 / chemin des Figuières	132	8,2	oui	100
9	PI	100	RD9 / RD 189			non	100
10	PI	100	RD 189 / chemin de l'Esqueiras	146	8,5	oui	125
11	PI	100	RD 189 / chemin de la Sereine	168	7	oui	125
12	PI	70	Chemin des Vaucènes	42	6	oui	60
13	PI	70	Chemin des Vaucènes	18	5	oui	60

14	PI	100	chemin de l'Esqueiras	48	8,5	oui	100
15	PI	100	RD9			non	100
16	PI	100	Montée Gimbanoir	152	7	oui	100
17	PI	100	Chemin Raoux	144	10	oui	100

Localisation des poteaux incendie



GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Desserte des réseaux

Le village et ses quartiers périphériques sont entièrement desservis par le réseau public d'assainissement. Il s'agit d'un réseau mixte (unitaire et séparatif) selon les secteurs qui acheminent les eaux usées jusqu'à une station d'épuration située au sud du village.

linéaire total (ml)	unitaire/séparatif		gravitaire/refoulement	
	séparatif	unitaire	gravitaire	refoulement
5 360	535	4825	5360	0

Localisation des réseaux d'assainissement collectif

Source : Syndicat Mixte Durance Luberon



Station d'épuration

La commune dispose d'une station d'épuration mise en service en 2000 avec une capacité nominale 900 eq/hab et 200m³ par jour, de type boues activées. Le rejet s'effectue dans le ruisseau de la Rougetière.

Son entretien est effectué par le Syndicat Mixte Durance Luberon.

La station est raccordée à 408 abonnés soit 901 habitants en 2015.

Caractéristiques de la station d'épuration

Source : rapport annuel 2015 Syndicat Mixte Durance Luberon

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lit bactérien									
Construction		Sogea en 1998/2000									
Date de mise en service		31/12/2000									
Commune d'implantation		CABRIERES-D'AIGUES (84024)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		408									
Nombre d'habitants raccordés		901									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200									
											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ...									
		Arrêté du 21/06/1996 et circulaire du 6/11/00									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de la Rougetière							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅		☐ et	☒ ou	60							
DCO	250	☒ et	☐ ou	60							
MES	85	☒ et	☐ ou	50							
NGL		☐ et	☐ ou								
NTK		☐ et	☐ ou								
pH		☐ et	☐ ou								
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou								
Pt		☐ et	☐ ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/9	oui	20	97	78	93	22	94				

Bien que cette unité reste sensible aux eaux claires météoriques apportées par le réseau (débit entrée par temps de pluie pouvant atteindre 207m³/j), elle assure un bon niveau de dépollution des eaux usées domestiques urbaines qu'elle réceptionne. Cependant, l'étude commencée sur le réseau se poursuivra afin d'identifier les entrées d'eaux parasites et ainsi les traiter.

Suite à la demande des services de la Police de l'Eau de la DDT, les travaux de mise en conformité du point de rejet ont été réalisés et les boues de la «lagune» existante retraitées. Ainsi l'impact sur le milieu récepteur est résorbé.

Une réflexion est menée sur son renouvellement afin de pallier aux mouvements de terrain impactant le génie civil de la station et en moderniser le process pour une grande fiabilité.

Gestion des eaux pluviales

Le Schéma Directeur d'Assainissement de 2002 comporte un volet relatif à l'évacuation des eaux pluviales et fournit notamment, au regard de l'urbanisation projetée, les éléments concernant les taux d'imperméabilisation, les capacités des bassins de rétention quand ils sont nécessaires, les modes de traitement : le contenu de celui de la commune de Cabrières d'Aigues reste général.

La commune a connu un évènement important lié au ruissellement pluvial, dans un talweg situé au Sud ; le dimensionnement du réseau pluvial et son existence en général restent insuffisants, tout comme celui de l'ensemble des quartiers.

Le PLU préconise la rétention des eaux à la parcelle, notamment avec l'application de coefficients d'espaces de pleine terre à conserver sur une unité foncière en cas d'urbanisation. Le PLU préconise également dans les opérations d'aménagement, le principe de limitation du débit de fuite fixé à 13l/s/ha (de superficie collectée), et validé par la MISE en avril 2004. Cette valeur étant proche de la valeur du ruissellement naturel. A noter que la commune n'est pas concernée par les bassins versants « sensibles » où les bassins d'orage doivent se faire sur la base de l'orage centennal.

Une étude sur le ruissellement pluvial sera réalisée prochainement.

Assainissement non collectif

Rapport annuel du Syndicat Mixte Durance Luberon - 2015

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré par le Syndicat Mixte Durance Luberon. Il assure notamment les missions de contrôle périodique de ces installations tous les 8 ans ainsi que le contrôle de bonne conception des installations neuves ou à réhabiliter.

Selon son dernier recensement, la commune comptabilisait 69 installations en assainissement non collectif (ANC) en 2015.

Schéma Directeur d'Assainissement de 2002

Le Schéma Directeur d'Assainissement de 2002 avait réalisé un état des lieux complet des installations.

Le contrôle des installations d'assainissement autonome a permis d'observer que près de 30% des installations d'assainissement autonome sont représentées par des solutions combinées à un puits perdu en sortie de fosse septique (50%) ou fosse toutes eaux (50%). Près de 30% semblent être des solutions pourvues de réseaux de drains. Le reste (plus de 10%) des habitations effectuent leurs rejets directement dans le milieu naturel (avec ou sans prétraitement au préalable).

En conclusion, 20% des dispositifs sont strictement conformes à la réglementation en vigueur, 20% ont un système utilisant une technique adaptée mais sous dimensionnée, 32% ont un système de prétraitement conforme mais un géo-assainissement à créer, le reste soit 28% des installations sont non conformes et à réhabiliter.

La réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel devra être prioritairement accordée aux rejets directs (avec ou sans prétraitement préalable) et aux installations munies d'un puits perdu (ou puisard).

Cabrières d'Aigues présente une particularité en termes d'activités qui y sont exercées. En effet, hormis les activités agricoles présentes sur l'ensemble du territoire communal, le secteur de l'Etang de la Bonde, zone de baignade à forte fréquentation touristique, a fait l'objet d'un recensement des activités présentes et d'une étude de leur dispositif d'assainissement :

- Le camping – restaurant Les Colverts : il comprend un restaurant, un camping et une buvette. Deux dispositifs d'assainissement sur trois ne semblent pas conformes à la réglementation
L'analyse pédologique du sol de ce secteur de l'Etang de la Bonde a mis en évidence une bonne capacité d'épuration et d'évacuation des rejets du milieu environnant.
- L'ancien restaurant en bordure de l'Etang de la Bonde : il est devenu une maison d'habitation partagée en plusieurs logements. L'assainissement est assuré par l'ancien dispositif du restaurant et ne pose pas de problème particulier.
- Hormis cet ancien restaurant situé en bordure de l'Etang de la Bonde, aucune interconnexion n'est à attendre entre les effluents issus de ces activités particulières (traités et évacués par le sol) et l'Etang de la Bonde.

Quant à la cave coopérative du village : les eaux usées provenant du nettoyage des cuves sont épandues sur un terrain situé au Sud-est du village. Les eaux pluviales rejoignent directement le Règue, situé en contrebas.

Zonage d'assainissement communal de 2017

Dans le cadre de ma mise à jour du zonage d'assainissement de la commune, une analyse de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été établie. La synthèse est présentée ci-après

1- Ensemble Grand Est du village

Le sous-sol est compatible avec la mise en place d'un système d'infiltration traditionnel par lit d'épandage.

2- Secteur Grand Ouest

Le sous-sol est incompatible avec la mise en place d'un système d'infiltration traditionnel. Les filières compactes restent l'unique option.

3- Grand secteur Nord

Le sous-sol est compatible avec la mise en place d'un système d'infiltration traditionnel à faible profondeur.

4- Grand secteur Sud

Le sous-sol est incompatible avec la mise en place d'un système d'infiltration traditionnel. Ici les filières compactes et/ou rustiques sont à privilégier.

Zonage d'assainissement

Dans le cadre de la révision du PLU de Cabrières d'Aigues, la mise à jour du zonage d'assainissement a été réalisée en parallèle.

Le projet de plan de zonage d'assainissement soumis à enquête publique couvre l'ensemble des zones habitées et urbanisables à court et moyen terme.

D'une façon générale, les zones dévolues à l'assainissement collectif sont d'une part, les parties du territoire communal déjà desservies par le réseau collectif public et/ou ouvertes à l'urbanisation selon les directives du Plan Local d'Urbanisme (zones U ; AU). D'autre part, les quartiers où l'urbanisation ne se fera qu'après une modification / révision du PLU.

L'assainissement non collectif se justifie généralement pour les secteurs où les extensions du réseau collectif d'assainissement sont techniquement ou économiquement irréalisables ainsi que les zones d'habitats non destinées à la densification urbaine d'après le PLU.

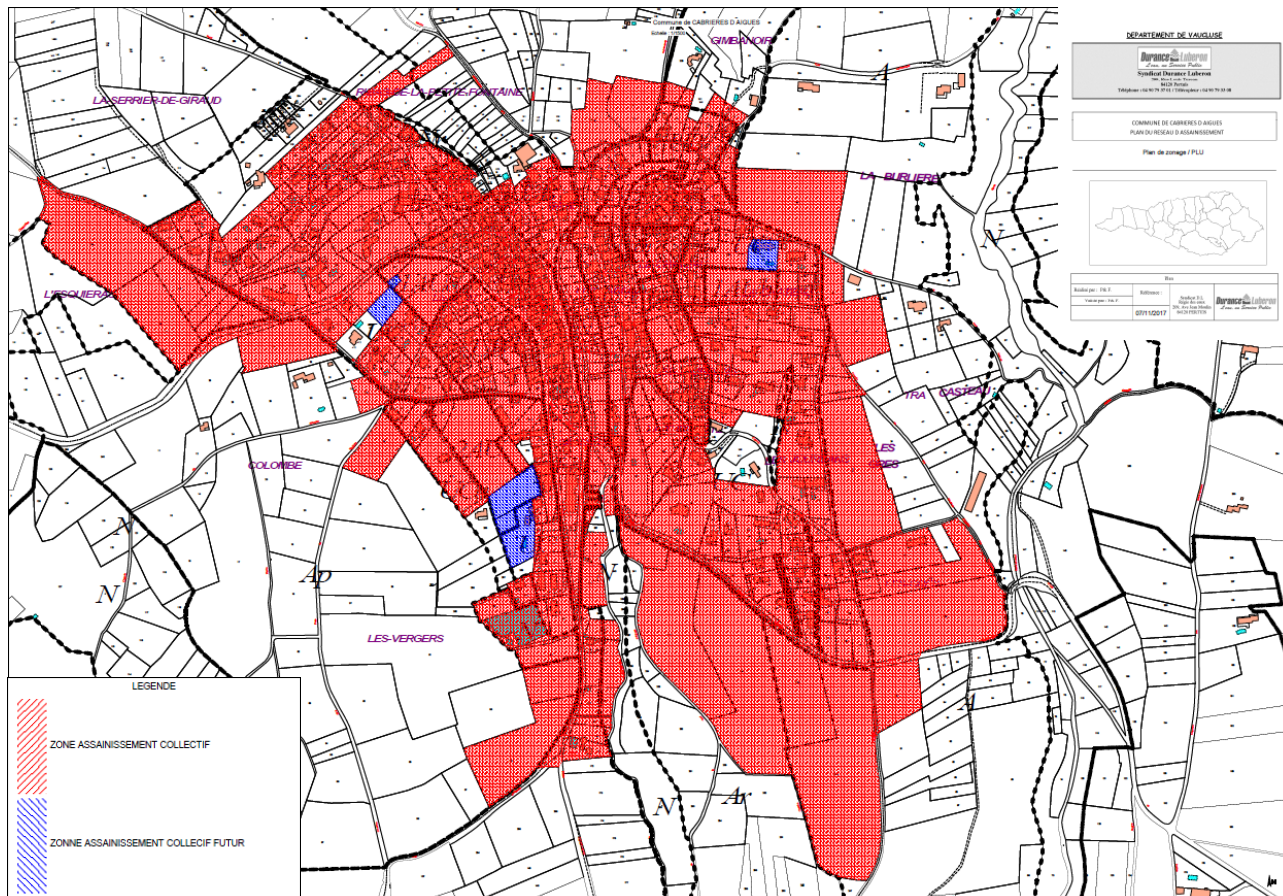
Enfin, sur les parties du territoire où le sol est apte à recevoir un assainissement autonome. Les autres zones, défavorables et non desservies par l'assainissement collectif devront faire l'objet d'une étude spécifique de détermination de filière.

Le zonage d'assainissement est en harmonie avec le développement souhaité par la commune au travers de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. De plus, il prend en considération les investissements déjà effectués ainsi que ceux en cours. Les prochains investissements publics seront faits lorsque la zone 2AU sera débloquée.

Pour rappel, le PLU met en réserve foncière la zone 2AU afin de permettre la réalisation d'équipements collectifs nécessaires, dont l'unité de traitement des eaux.

Carte du zonage d'assainissement

Source : Syndicat Mixte Durance Luberon



Prévisions

A terme, le Syndicat Mixte Durance Luberon prévoit de remplacer la station d'épuration existante bien que sa capacité soit encore suffisante et que les travaux de conformité ont été effectués. En effet, sa localisation à proximité du ravin du Règue avec la présence d'un sol peu stable nécessite qu'elle soit déplacée. De plus, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU nécessitera la réalisation de cet équipement pour assurer les besoins futurs.

Pour cela, Durance Luberon a déterminé un emplacement permettant de pré-localiser le secteur pour réaliser ce projet de délocalisation de la STEP. Les terrains identifiés font l'objet d'un emplacement réservé n°10 au sein du PLU sur 2 parcelles de terrain.

Des études techniques seront menées pour déterminer le type de traitement ainsi que le dimensionnement final, en lien avec les perspectives de développement du PLU.

Le Schéma Directeur d'Assainissement des eaux sera révisé afin d'intégrer un programme de travaux pour réduire l'intrusion des eaux claires parasites et une étude pour la création de la nouvelle station d'épuration.

GESTION DES DECHETS

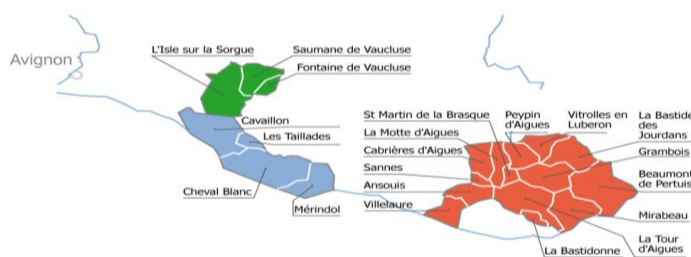
Etat des lieux

La collecte des déchets

Sur la commune, les ordures ménagères sont collectées 3 fois par semaine. La collecte sélective est également en place sur le territoire au travers de Points d'Apport Volontaire (PAV), collectés 1 fois par semaine. Ils sont localisés au niveau de la Cave coopérative, sur la Place du 8 mai et dans le quartier des Grès.

La gestion des déchets

Le ramassage est effectué par la Communauté Territoriale Cotelub qui regroupe toutes les communes du canton excepté Pertuis. Celle-ci adhère au SIECEUTOM, Syndicat de traitement des ordures ménagères exploitant l'usine de compostage de Cavaillon et regroupant 21 communes soit environ 70 000 habitants.



Les déchets collectés sur la commune de Cabrières d'Aigues sont acheminés par la Communauté Territoriale Cotelub au centre de transfert de Pertuis. Pris en charge par le SIECEUTOM (Syndicat auquel Cotelub a délégué la compétence traitement), ces déchets sont ensuite acheminés au centre d'enfouissement dit du « Jas de Rhône » (SITA Méditerranée). Cette solution est provisoire car le SIECEUTOM a pour objectif la création d'une usine de compostage afin de permettre une valorisation des déchets (stade actuel du projet : recherche de terrains).

Pour la gestion des collectes du tri sélectif, Cotelub a choisi la société PAPREC pour assurer le ramassage, la valorisation et le recyclage des déchets du territoire.

La communauté de commune envisage de créer un centre d'apport volontaire pour son secteur géographique car la déchetterie de Pertuis arrive à saturation.

Quantification des déchets

Les déchets de la Communauté Territoriale Sud Luberon en 2013

Source : Sinoe déchets

Déchets Ménagers et Assimilés DMA		
390 kg/hab/an		
Déchets Occasionnels DO 19 kg/hab/an	Déchets de routine OMA	
	371 kg/hab/an	
	Ordures Ménagères Résiduelles OMR 317 kg/hab/an <i>Mode de traitement principal : valorisation énergétique</i>	Déchets de Collecte Sélective CS 54 kg/hab/an

Orientation des DMA : 15 % vers le recyclage matière et organique - 85 % vers l'incinération et le stockage

Evolution de la production de déchets

2013	390 kg/hab/an
2010	402 kg/hab/an
2007	409 kg/hab/an
2005	410 kg/hab/an

Les déchets collectés se sont réduits sur le territoire de la Communauté de Communes par rapport à 2005 avec une baisse de -5%.

Prévisions

Le PLU prévoit l'augmentation de 150 habitants sur la période 2014-2028, soit environ 11 habitants par an, et donc une augmentation progressive de la population.

La gestion intercommunale des déchets prévoit une capacité de stockage et de traitement en conséquence, notamment cohérence avec les objectifs de développement du SCOT Sud Luberon.